

Partenaire agréé

## LE CLUB DES PARTENAIRES

### En bref



"Le Club des Partenaires du Syndicat du Conseil en Relations Publics a été crée en 2012, en réponse au besoin d'un renforcement de la relation entre les agences conseil en relations publics et leurs partenaires traditionnels.

Dans le souci commun d'élever le niveau des prestations de relations publics, et par conséquent la qualité de la relation entre une entreprise et ses publics, le club des partenaires permet d'une part le référencement des acteurs qui contribuent à cet objectif commun, et d'autre part la consolidation des liens entre le syndicat et les partenaires concernés."

#### **Sandrine Cormary**

Présidente du SCRP (Omnicom Reputation Group)

## LES AVANTAGES DU PARTENAIRE

UN LIEN DURABLE AVEC LES AGENCES RP



Valorisation du partenariat :

- logo "Partenaire agréé du SCRP"
- Mention sur le site www.relations-publics.org

Adhérer au Club des partenaires agréés, c'est tout d'abord formaliser un partenariat entre votre entité et la profession de conseil en relations publics, de travailler sur des enjeux communs,



Possibilité de participer aux groupes de travail (mesure des relations publics...)

L'adhésion vous ouvre également un accès facilité et privilégié à toutes les agences membres du SCRP :

- Adresser vos actualités dans notre newsletter mensuelle
- Organiser un atelier thématique par an
- Bénéficier d'invitations à nos événements principaux (agoras, PR Lab , etc.)

# TISSER UN LIEN AVEC LES AGENCES RP

LES DIFFÉRENTS DEGRÉS D'ENGAGEMENT

Adhésion annuelle au club des partenaires agréés



#### 2 500 € TTC/an

Renouvellement annuel par tacite reconduction

Vous souhaitez aller au delà ? Sponsorisez des opérations à fort rayonnement :



Le SCRP, avec le soutien de ses partenaires organise depuis 2015 les « Meilleurs Espoirs RP », destinés à sélectionner et préparer l'équipe de France aux compétitions internationales prestigieuses :

- les Cannes Lions, Young PR
- la NextGen PR World Cup (ICCO)



Le PR Lab explore les grandes mutations qui façonnent les RP.

Grâce à un format dynamique et varié, et à une sélection d'intervenants de premier plan, il décrypte les tendances émergentes et apporte un regard prospectif sur les transformations du secteur.



Pour toute question ou prise de contact, vous pouvez écrire à Anne-Mareille Dubois, déléguée générale du SCRP am.dubois@relations-publics.org | 06 70 22 67 50

SUIVEZ-NOUS!







Fédéré depuis 1988, le Syndicat du Conseil en Relations Publics est le syndicat professionnel représentatif du métier de conseil en Relations Publics.

Le syndicat compte une cinquantaine des principales agences conseil en relations publics en France soit environ 1/3 du marché français et 1400 collaborateurs qui partagent la même vision et la même déontologie dans la pratique de leurs métiers au quotidien.

Le Syndicat du Conseil en Relations publics est membre fondateur de la Filière communication, le représentant Français de l'ICCO (International Communications Consultancy Organisation qui représente la profession dans 70 pays) et membre de l'ARPP.